



Communiqué de presse
Paris, le 23 juin 2025

Énergies renouvelables : la loi Gremillet balaie les ambitions climatiques et les emplois qui en découlent !

Les organisations de la transition énergétique et de l'économie sociale et solidaire rassemblées autour du Collectif pour les énergies renouvelables territoriales sont atterrées des reculs votés à l'Assemblée nationale à travers la mise en place d'un moratoire sur les énergies renouvelables dans la proposition de loi Gremillet. Face à cette irresponsabilité politique, elles appellent à la fois l'ensemble des député.es à se mobiliser pour rejeter ce texte et le gouvernement à défendre enfin clairement les énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique.

Un moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque est aujourd'hui intégré à la proposition de loi soumise au vote des représentants de la Nation. L'adoption de cette mesure serait mortifère pour les centaines de milliers d'emplois des filières d'énergies renouvelables comme pour la transition écologique et énergétique indispensable de la France, alors que cette dernière [est en retard sur le développement des EnR](#) !

Une incohérence totale !

"Alors que tous les scénarios de l'ADEME, de RTE, de négaWatt ou encore du Shift Project sont très clairs sur la place indispensable des renouvelables dans la transition énergétique, le gouvernement porte la responsabilité de ses attermoissements sur la PPE et son manque de volonté à soutenir des filières autres que nucléaires." explique Auréline Doreau, responsable de projets énergies renouvelables au réseau Cler.

Le texte introduit pourtant un objectif de 200 TWh issus de sources renouvelables électriques dans les 560 TWh d'électricité décarbonée. Cela rentre en totale incohérence avec le moratoire proposé sur l'éolien et le photovoltaïque. À cela s'ajoutent de nombreux reculs sur la transition écologique et énergétique : baisse de

l'objectif d'efficacité énergétique d'ici 2030, régressions majeures sur la rénovation énergétique des passoires thermiques...

Un rendez-vous manqué pour les énergies renouvelables citoyennes

Un amendement a été proposé par le collectif pour les énergies renouvelables territoriales fixant au moins 5 TWh produits par des projets citoyens d'énergie renouvelable à gouvernance locale. Cet objectif clair et ambitieux poursuit la dynamique des projets d'énergies renouvelables labellisés par [Énergie Partagée](#) et permettrait d'ancrer enfin dans la loi une déclinaison de la [feuille de route](#) ministérielle en faveur des énergies renouvelables citoyennes publiée en 2021. Pour rappel, cette dernière prévoyait un objectif de 1 000 nouveaux projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale d'ici à 2028 et sa déclinaison dans la programmation énergétique, ce qui n'est jamais advenu.

“Ce texte rate l'occasion d'adopter un objectif d'énergie renouvelable produite par des projets d'énergie citoyenne à gouvernance locale en 2030, malgré un amendement déposé par les groupes LIOT, PS, et les Écologistes à l'initiative du Collectif pour les énergies renouvelables territoriales qui a finalement été rejeté.” ajoute Marion Richard, responsable du pôle animation nationale à Energie Partagée.

Pour Eugénie Bardin, responsable des affaires publiques Enercoop

“Les débats et le résultat des votes des 19 et 20 juin, en plus d'avoir eu comme conséquence concrète d'introduire un moratoire irresponsable sur le développement des énergies renouvelables, exposent au grand jour la vision de l'extrême droite de la transition énergétique et sociale : à rebours de tous les scénarios scientifiques d'atteinte de la neutralité carbone, abandon des ménages en situation de précarité énergétique vivant dans des passoires thermiques...”

Le Collectif pour les énergies territoriales demande à l'ensemble des député.es de voter contre cette proposition de loi et au gouvernement de prendre ses responsabilités en ne réorientant pas le décret PPE en cours de rédaction vers des objectifs sabrés à la baisse et délétères pour la transition et la souveraineté énergétiques du pays.

Contact presse :

réseau Cler

Célia Le Postec

celia.lepostec@cler.org - 07 69 95 57 40